



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 septembre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint et M<sup>c</sup> Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2010-1407\*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 2 OCTOBRE 2007 CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE LE VIEUX-VERGER, PHASES 1 ET 2 ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été approuvée le 2 octobre 2007 par la résolution numéro CM-2007-1031 concernant le projet domiciliaire Le Vieux-Verger, phases 1 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit que la phase 2 du projet ne peut être construite tant que les travaux d'agrandissement de l'usine de filtration du secteur d'Aylmer n'auront pas été réalisés, et ce, afin d'être en mesure d'assurer une pression d'opération plus élevée à la sortie de l'usine et dans le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'approbation de l'entente, l'échéancier des travaux à l'usine de filtration a été retardé et qu'il y a lieu de réviser la période de validité de l'entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 2 octobre 2007 concernant le projet domiciliaire Le Vieux-Verger, phases 1 et 2 afin de modifier la période de validité de l'entente;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 2869-4289 Québec inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans la phase 2 du projet;
- d'autoriser la compagnie 2869-4289 Québec inc. à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Aecom;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie 2869-4289 Québec inc. visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précipités à la firme susmentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie 2869-4289 Québec inc.;

- d'accepter la recommandation de la compagnie 2869-4289 Québec inc. à l'effet de retenir les services de la firme Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie 2869-4289 Québec inc.;
- d'exiger que la compagnie 2869-4289 Québec inc., ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux construits pour ce projet ainsi que les servitudes requises pour leur entretien.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le-greffier adjoint ou l'assistant-trésorier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1408\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 643-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2010 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE DÉPENSE DE 1 273 777 \$ ET UN EMPRUNT DE 986 184 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU BOULEVARD DES GRIVES AU BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÈNES ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - ALAIN RIEL ET MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 643-1-2010 modifiant le règlement numéro 643-2010 dans le but d'y attribuer une dépense de 1 273 777 \$ et un emprunt de 986 184 \$ pour compléter les travaux de raccordement du boulevard des Grives au boulevard des Allumettières.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1409

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 23 290,72 \$ - MORIN ISOLATION ET TOITURES LTÉE - RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-853 en date du 2 juin 2010, adjugeait un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée pour un montant total de 175 476,60 \$, incluant les taxes, dans le projet de réfection de la toiture du centre de services de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit du premier avenant et que ce dernier est requis pour modifier le procédé de toiture prévu initialement par l'architecte afin d'installer un système de membranes collées au montant de 23 290,22 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Jean Dallaire Architecte, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 23 290,22 \$, incluant les taxes, pour permettre la réfection de la toiture avec pontage en dalle de béton;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le premier avenant au montant de 23 290,22 \$, incluant les taxes, au contrat de Morin Isolation et Toitures ltée pour l'installation du procédé nécessaire à la réfection de la toiture du centre de services de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30645-003-76592	22 258,54 \$	Réfection de toiture - Divers bâtiments - Toiture du centre de services de Masson-Angers
04-13493	1 031,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1410**

**SOUSSION 2010 SP 135 - INSPECTION DU RÉSEAU ROUTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme GIE Technologie inc., 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour l'inspection du réseau routier pour un montant total de 94 137,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-10002-023-76593	89 967,75 \$	Honoraires professionnels - Mise à jour - SIAD
04-13493	4 170,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1411**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR ADJOINT ET AU DIRECTEUR DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES POUR LES PERMIS D'ACCÈS, CERTIFICATS D'AUTORISATION ET DE CONVENTION AUPRÈS DES DIVERS MINISTÈRES DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit régulièrement déposer des demandes de permis ou de certificats auprès des divers ministères des gouvernements du Québec et du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces permis ou certificats requièrent, à l'intérieur de leur processus administratif de demande, une résolution du conseil autorisant le signataire à déposer la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité désire déléguer cette autorisation de façon globale, plutôt que de décréter chaque demande de permis et de certificats à la pièce :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le directeur adjoint et le directeur du Service des infrastructures à signer et déposer toute demande de permis d'accès ou de certificats d'autorisation pour travaux auprès des divers ministères des gouvernements du Québec et du Canada qui seraient requis dans le cadre des opérations ou des projets de la Ville de Gatineau.

Il est entendu que les engagements financiers découlant de ces demandes de permis ou de certificats d'autorisation devront respecter le règlement 79-5-2009 « délégation de pouvoir de dépenser ».

Adoptée

CE-2010-1412

**SOUSSION 2010 SP 221 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BOUCLAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC - SECTEUR DE GATINEAU - RÉFECTION DE SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE PARKER - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet « Bouclage de conduites d'aqueduc - Secteur de Gatineau et réfection des services municipaux - Rue Parker - Secteur d'Aylmer » pour un montant total approximatif de 135 337,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 août 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Dessau inc. est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière si la situation est rendue nécessaire.

La firme Dessau inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-10002-005-76594	48 501,94 \$	Honoraires professionnels - Aqueduc - Rue Parker
18-10002-006-76595	48 501,94 \$	Honoraires professionnels - Égouts - Rue Parker
18-10002-007-76596	32 338,25 \$	Honoraires professionnels - Bouclage - Aqueduc - Boulevard de l'Hôpital
04-13493	5 995,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1413

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE NUMÉRO 8 - 850, AVENUE DE BUCKINGHAM - COGELA CONSTRUCTION - 105 175,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-542 en date du 14 avril 2010, adjugeait un contrat à la firme Construction Cogéla inc. pour la construction d'une caserne d'incendie au montant de 5 193 967 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les contingences prévues au budget sont de l'ordre de 353 250 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires pour un montant accumulé de 96 841,22 \$, incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir 86755, 87822, 88214, 88216 et 88217;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenant 6 inclus dans cette résolution pour un montant de 8 334,03 \$, taxes incluses, augmentera les coûts additionnels à un montant accumulé de 105 175,25 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels mandatés pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux recommandent les montants additionnels demandés par l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les coûts supplémentaires au montant de 96 841,22 \$ autorisés par les délégations de pouvoir 86755, 87822, 88214, 88216 et 88217 et autorise le montant de l'avenant numéro 6, au montant de 8 334,03 \$, pour un montant accumulé de 105 175,25 \$ pour les travaux imprévus réalisés par l'entrepreneur Construction Cogéla dans le cadre du projet de construction de la caserne d'incendie numéro 8 du secteur de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30478-001-76597	7 964,86 \$	Caserne d'incendie à Buckingham et autres constructions - Caserne 9 - Buckingham
04-13493	369,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1414

**AUTORISER LA MODIFICATION AUX MANDATS DES SERVICES PROFESSIONNELS EN CE QUI CONCERNE LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE PRINCIPALE - 39 506,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat de services professionnels au montant de 99 496,43 \$, incluant les taxes, a été octroyé le 12 juillet 2006 par la résolution numéro CE-2006-1082 à la firme les Consultants SM inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement de l'égoût et de l'aqueduc sur la rue Principale pour le tronçon Front-Dozois;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat de services professionnels au montant de 426 780,23 \$, incluant les taxes, a été octroyé le 19 mars 2008 par la résolution numéro CE-2008-389 à la firme Génivar pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures et l'aménagement urbain de la rue Principale à Aylmer;

**CONSIDÉRANT QU'**étant donné le chevauchement géographique des deux mandats précédents et l'octroi d'un seul contrat de réalisation des travaux à l'entreprise Excavation Loiselle et Frères inc., les deux firmes d'ingénierie Génivar et Les Consultants SM inc. ont convenu qu'il serait préférable que la surveillance de l'ouvrage soit effectuée par un seul intervenant;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Génivar s'était vu octroyer le mandat de surveillance pour la portion la plus importante des travaux et pour l'aménagement urbain de l'ensemble de la rue Principale et qu'à ce titre elle était bien positionnée pour coordonner l'ensemble des travaux de surveillance;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion du contrat pour la surveillance du mandat de SM inc. a été établie à 35 000 \$, avant taxes, et jugée raisonnable par les deux firmes concernées ainsi que par le Service des infrastructures de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SM inc. a accepté de céder la portion du contrat pour la surveillance de son mandat dans l'intérêt du projet :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise les modifications aux mandats octroyés par les résolutions numéros CE-2008-389 en date du 19 mars 2008 et CE-2006-1082 en date du 12 juillet 2006 afin de transférer la portion du contrat pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Principale, du mandat de services professionnels de la phase 1 adjugé à la firme les Consultants SM inc. au mandat de services professionnels du projet global de revitalisation de la rue Principale adjugé à la firme Génivar, le tout représentant un montant évalué à 39 506,25 \$, incluant les taxes;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-60003-001-76598	31 147,21 \$	Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc
18-60003-002-76599	6 609,04 \$	Honoraires professionnels - Génie - Égouts
04-13493	1 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1415**

#### **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-28 - 47 935,05 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 JUILLET 2010**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-28 au montant de 47 935,05 \$ pour la période du 24 au 30 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1416**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-29 - 57 815,78 \$ - PÉRIODE DU 31 JUILLET AU  
6 AOÛT 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-29 au montant de 57 815,78 \$ pour la période du 31 juillet au 6 août 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1417**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-30 - 62 949,06 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 13 AOÛT 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-30 au montant de 62 949,06 \$ pour la période du 9 au 13 août 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1418**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-31 - 145 927,96 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 20 AOÛT  
2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-31 au montant de 145 927,96 \$ pour la période du 16 au 20 août 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1419**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-32 - 136 018,39 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 27 AOÛT  
2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-32 au montant de 136 018,39 \$ pour la période du 23 au 27 août 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1420**      **SOUSSION 2010 SI 113 - ENTRETIEN DES DÉTECTEURS DE GAZ DANS DIVERS ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme RG Technilab, 3500, boulevard Matte, suite 200, Brossard, Québec, J4Y 2Z2 pour l'entretien des détecteurs de gaz dans divers édifices au montant annuel approximatif de 16 371,39 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter de la date d'adjudication.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires apparaissant au rapport de coûts par endroit joint à la présente, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants au budget des années 2011 et 2012 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1421**      **SOUSSION 2010 SP 208 - IMPRESSION 2011 - PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe d'imprimerie St-Joseph inc., 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K2G 6S1 pour l'impression du programme Culture et Loisirs de 2011 selon l'option 2, soit les publications hiver 2010-2011, printemps-été et automne 2011 pour un montant total approximatif de 195 987,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget 2011 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-70020-344-76600	59 403,08 \$	Programme Culture et Loisirs - Impression et diffusion
04-13493	2 849,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 064,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée



CE-2010-1422

**SOUSSION 2010 SI 209 - DISTRIBUTION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS DE 2011 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme La Revue, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 30, Gatineau, Québec, J8T 8J1 pour la distribution du programme Culture et Loisirs pour l'ensemble des cinq secteurs de la Ville de Gatineau, soit les publications hiver 2010-2011, printemps-été et automne 2011 pour un montant approximatif de 83 894,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 11 août 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

La quantité et le poids du programme pourraient augmenter ou diminuer. Les prix seront ajustés selon les montants prévus à la formule de soumission.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2011 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-329-76601	25 828,65 \$	Programme Culture et Loisirs - Autres - Poste et transport
04-13493	1 238,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	897,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1423

**SOUSSION 2010 SI 218 - CARTES ACCÈS GATINEAU - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 4446691 Canada inc. (Syscan-ID), 1975, boulevard Hymus, suite 225, Dorval, Québec, H9P 1J8 pour la fourniture des cartes Accès Gatineau, selon l'option 2 pour un montant total de 43 344 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70030-671-76602	40 002,72 \$	Gestion des inscriptions et cartes Accès - Fournitures de bureau
04-13493	1 920,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 421,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1424**     **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 58 977,51 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 341 181,94 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 - 13 162,95 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 36 et la liste des réquisitions numéro 33 :

<b>Numéros des listes</b>	<b>Description</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	58 977,51 \$	6 au 10 septembre 2010
Liste PD numéro 36	Pièces de comptes à payer	341 181,94 \$	6 au 10 septembre 2010
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	13 162,95 \$	6 au 10 septembre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1425**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 SEPTEMBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 605 257,48 \$ pour la période du 2 au 8 septembre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1426**     **SOUSSION 2010 SI 241 - IMPRESSION ET EXPÉDITION DES COMPTES DE TAXES 2011 - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Vincent Itée, 120, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3 pour l'impression et l'expédition des comptes de taxes 2011 pour un montant approximatif de 31 702,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 août 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-13310-344-76591	30 297,73 \$	Finances - Impression et diffusion
04-13493	1 404,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1427

**SUBVENTION DE 1 400 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - SPECTACLE-BÉNÉFICE - 9 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de la Fondation du CSSS de Gatineau, à l'attention de madame Monique Bourassa, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle de mode « Les rêves de Monique » le 9 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	25 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79933-417	50 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Frais de recherche
02-79937-417	50 \$		Pierre Phillion - de Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Frais de recherche
02-79941-417	50 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Frais de recherche
02-79943-417	500 \$		Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Frais de recherche

02-79947-694	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Articles promotionnels
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adopté

**CE-2010-1428**     **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - TÉLÉTHON 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour le 10<sup>e</sup> téléthon qui aura lieu en décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1429**     **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB FUSION ART - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Fusion Art, à l'attention de madame Christiane Blanchard, 633, rue Bigelow, Gatineau, Québec, J8L 3L8, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1430      COTISATION 2010-2011 - INTERCLUBS AYLMEER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le renouvellement de la cotisation annuelle pour la nomination de monsieur le conseiller Stefan Psenak comme représentant de la Ville de Gatineau au sein de l'Interclubs Aylmer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jacques Quintal, 115, rue Brook, Gatineau, Québec, J9H 2Z2 pour couvrir la cotisation annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-494	50 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1431      PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À LA 11<sup>E</sup> SOIRÉE DU MÉRITE COMMUNAUTAIRE DE LA FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - 16 OCTOBRE 2010 - 70 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à la soirée du mérite communautaire de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais qui aura lieu le 16 octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Émile Demers, président, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79934-972	70 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1432      ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK CHARETTE AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-389 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Patrick Charette au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-389 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Patrick Charette sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Patrick Charette a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1433

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHARLES KINGSBURY AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-379 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Charles Kingsbury au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-379 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Charles Kingsbury sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Charles Kingsbury a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1434

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR HUGUES LANTHIER AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-380 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Hugues Lanthier au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-380 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Hugues Lanthier sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Hugues Lanthier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1435**      **MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOIT BÉNARD AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-381 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Benoit Bénard au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-381 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Benoit Bénard sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction de sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Benoit Bénard a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-71440-114 – Entretien des pelouses – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1436**      **PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO SARRAZIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) à la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Mario Sarrazin au poste de préposé à la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Mario Sarrazin sera celui de la classe 5, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mario Sarrazin est assujetti à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-112 – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1437**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2010-1765

**DÉMISSION DE MESSIEURS JEAN-FRANÇOIS GERMAIN ET GILLES BOUDREAU - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Jean-François Germain et Gilles Boudreau ont déposé leur démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION</b>
Jean François Germain Chef de section	Service de police	30 novembre 2010
Gilles Boudreau Inspecteur aux permis d'affaires	Centre de services de Gatineau	25 août 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier messieurs Jean-François Germain et Gilles Boudreau pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2010.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> RICHARD D'AURAY**  
Greffier adjoint et secrétaire  
Comité exécutif